

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNE DEVILLERS-BRETONNEUX

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT

Du 2 octobre 2025

Portant modification des limites de l'agglomération
de la commune de VILLERS-BRETONNEUX

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VILLERS-BRETONNEUX

Arrêté n° 2025 A 137

classification Cete : 3.4 - Limites territoriales

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-2, R 411-8 et R411-25 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5^{ème} partie - signalisation d'indication ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités territoriales ;

Considérant, que les arrêtés antérieurs fixant les limites d'agglomérations sont obsolètes et/ou incomplets ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Toutes les dispositions définies par les arrêtés antérieurs, fixant les anciennes limites de l'agglomération de Villers-Bretonneux, sur les routes Départementales RD23, RD1029, RD168 et voies communales rue d'Hamelet, rue du 8 mai sont abrogées.

ARTICLE 2 : Les limites de l'agglomération de Villers-Bretonneux, au sens de l'article R 110-2 du code de la route, sont fixées ainsi qu'il suit dans le tableau suivant :



Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le 07/10/25

S'LO

ID : 080-218007508-20251002-2025A197-DE3F

Ce tableau est complété par un plan annexé au présent arrêté précisant la localisation des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération.

N° de repère cartographique	Désignation de la zone traversée	Voie	Repères géographiques
1	Route de Corbie	Route Départementale 23	Après le calvaire
2	Route d'Hamelet	Route Communale	Après l'habitation 15 route d'Hamelet
3	Route de Péronne	Route Départementale 1029	Après les Totems
4	Rue du 8 mai 1945	Route communale	Avant le rond point de la déchetterie
5	Rue de Demuin	Route Départementale 23	Avant le rond point
6	Rue de Cachy	Route Départementale 168	A l'angle de l'habitation 23 route de Cachy
7	Route d'Amiens	Route Départementale 1029	Après les Totems
8	Route d'Aubigny	Route communale	Avant le chemin d'Herville (direction le Mémorial)

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - livre I - 5^{ème} partie - signalisation d'indication - sera mise en place à la charge de la commune.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Villers-Bretonneux

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : M. le Maire de la commune de Villers-Bretonneux, M. le Directeur Général des Services du Département (si RD Concernée), le Lieutenant Colonel Commandant le Groupement de Gendarmerie de Corbie, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Amiens, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie est adressée à M. le Directeur Départemental des territoires et de la mer.

Villers-Bretonneux, le 2 octobre 2025

Le Maire,

• Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le 07/10/25

• Publié le 07/10/25. Le Maire,
Didier DINOVARD



Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

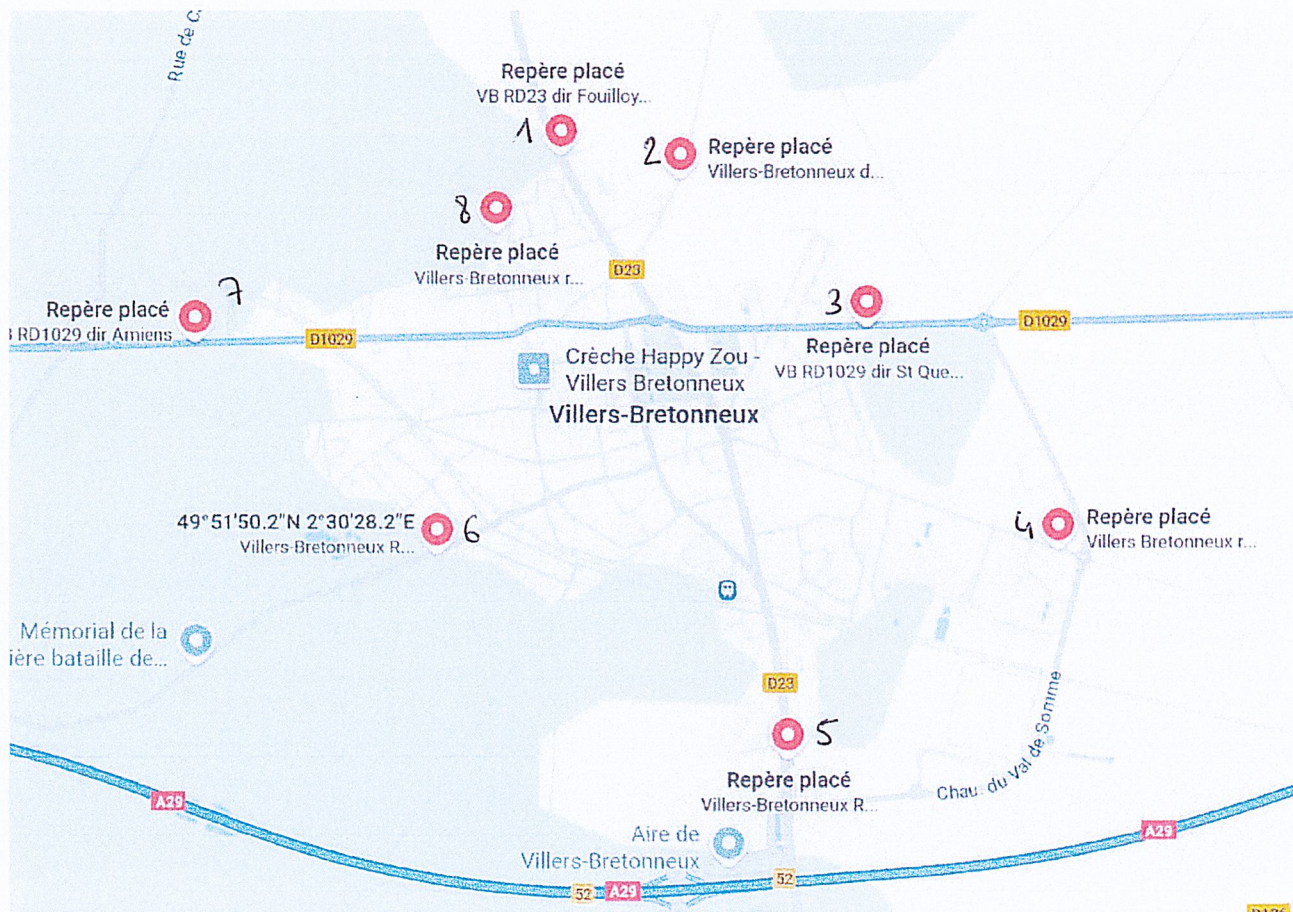
Publié le 07/10/25

S²LO

ID : 080-218007508-20251002-2025A197-DE

Commune de VILLERS-BRETONNEUX

● Panneaux entrée/sortie de la Commune



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025A197
Objet :	Arrêté fixant les limites d'agglomération de Villers-Bretonneux
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-10-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.4 - Limites territoriales
Identifiant unique :	080-218007508-20251002-2025A197-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20251002-2025A197-DE-1-1_0.xml	text/xml	881 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2025A197 _ Arr__t__ fixant les limites d_agglom__ration de Villers_Bretonneux.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20251002-2025A197-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2.3 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	7 octobre 2025 à 11h25min59s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	7 octobre 2025 à 11h26min40s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	7 octobre 2025 à 11h26min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 octobre 2025 à 11h27min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 octobre 2025 à 11h27min36s	Reçu par le MI le 2025-10-07